



Compte administratif 2020

Conseil municipal du 3 juin 2021

Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

En application de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs. Ces deux documents retracent l'exécution des budgets et doivent présenter des résultats d'exécution identiques aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

L'exécution du budget 2020 est marquée par la crise sanitaire. Cela a un impact tant en dépenses qu'en recettes.

01

Fonctionnement

Vue d'ensemble – Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement
78 165 k€

Personnel 43 660 K€
Charges à caractère général 13 786 K€
Frais Financiers : 362 K€
Autres charges : 6 084 K€
Atténuations de produits : 11 815 K€
Dépenses d'ordre : 2 458 K€

DGF, compensations fiscales et dotations diverses 12 873 K€
Produits des services et du domaine (dont redevance de stationnement + FPS) 8 779 K€
Autres impôts et taxes : 8 992 K€
Autres produits : 1 992 K€
Contributions directes 35 808 K€
Attribution de compensation de la MGP 21 072 K€
Résultat de fonctionnement reporté : 6 000 K€

Recettes fonctionnement
91 671 k€

Résultat de la section de
fonctionnement : 13 506 K€

Les recettes de fonctionnement (1/4)

Recettes	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
013 Atténuations de charges	685 629	321 472	538 947	+ 68%
70 Produits des services et ventes div.	13 724 538	15 367 299	8 779 228	- 43%
73 Impôts et taxes	58 962 788	62 492 016	61 862 968	- 1%
74 Dotations, participations	11 564 196	10 650 738	12 873 446	+ 21%
75 Autres produits gestion courante	1 020 919	1 101 929	860 903	- 22%
76 Produits financiers		595,83		
77 Produits exceptionnels	570 476	756 862	591 901	- 22%
002 Résultat de fonctionnement reporté	6 000 000		6 000 000	
Ordre	148 046	223 209	163 801	- 27%
Total	92 676 595	90 914 125	91 671 198	+ 0,8%

Affectation du résultat les années précédentes (2/4)

	2017	2018	2019	2020
Excédent de fonctionnement	9 000 000,00	6 000 000,00	-	6 000 000,00
Excédent de fonctionnement viré en investissement	10 231 383,04	7 861 926,78	15 648 839,79	6 091 743,65
Excédent d'investissement	22 215 781,27	20 639 010,82	2 856 711,62	2 234 732,86

Les recettes de fonctionnement (3/4)

1. Atténuations de charges

- Le produit s'élève à 538 947 €.
- Il recouvre les indemnités journalières remboursées par la caisse primaire d'assurance maladie, les remboursements suite aux prélèvements de cotisations retraites de la fonction publique,
 - Il varie chaque année en fonction des situations individuelles.

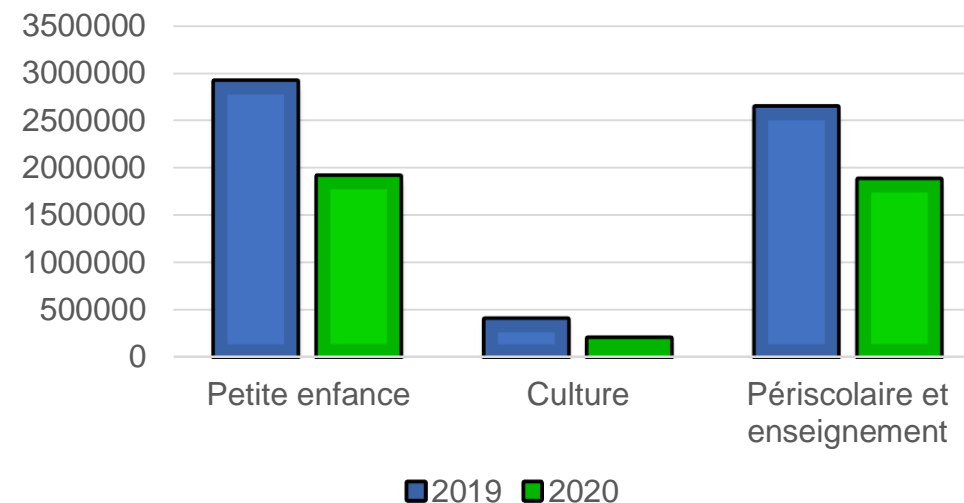
2. Produits des services et du domaine

- Le produit s'élève à 8 779 229 €.
- Il recouvre les recettes liées aux services publics mis à disposition des Montrougiens ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.
- Il est en baisse par rapport aux années précédentes du fait de la fermeture de certains services publics, de l'annulation d'activités et d'événements du fait de la crise sanitaire.
- De plus certaines prestations ont été gratuites pendant la crise : pause méridienne dans les écoles, terrasses ...

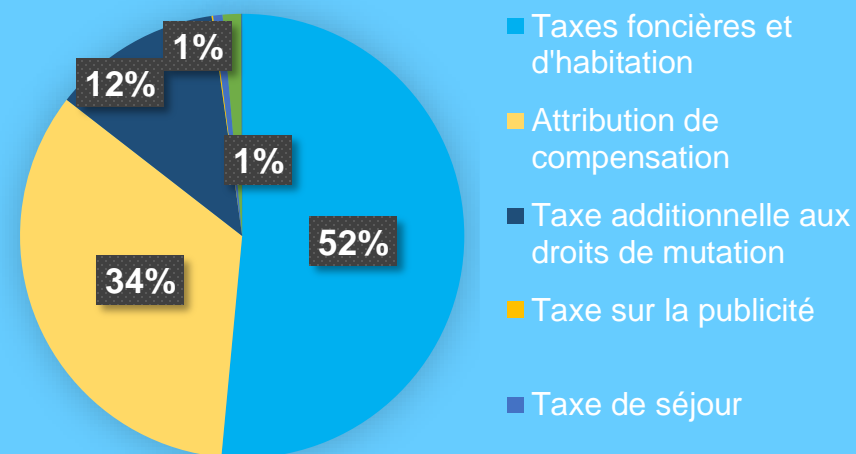
3. Impôts et taxes

- Le produit s'élève à 61 862 968 €.
- Le produit de fiscalité s'élève à 31 844 642 €. Il est en légère baisse par rapport à 2019 suite à une baisse des bases d'imposition.
- L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris est stable. Aucun nouveau transfert n'ayant été effectué, le produit s'élève à 21 072 153 €
- Les droits de mutation conserve un volume supérieur à la moyenne des autres années pour la deuxième année consécutive suite à la vente du bloc d'immeubles 2 rue François Ory (l'immeuble « Chronopost ») en 2016 représentant 3 628 792 € de recettes pour la ville.

Comparaison 2020/2019 produits des services



Impôts et taxes



Les recettes de fonctionnement (4/4)

4. Dotations, participations

- Le produit s'élève à 12 873 446 €.
- Il recouvre la Dotation globale de fonctionnement pour un montant de 3 535 295 € en baisse par rapport à 2019 du fait du mécanisme d'écrêtement.
- Il recouvre également les recettes des différents partenaires institutionnels comme le Département et la CAF. Ces recettes sont en fortes hausses par rapport aux autres années. Ces partenaires ont compensés les pertes de recettes liées à la crise sanitaire. C'est le cas notamment de la CAF avec la fermeture des crèches.

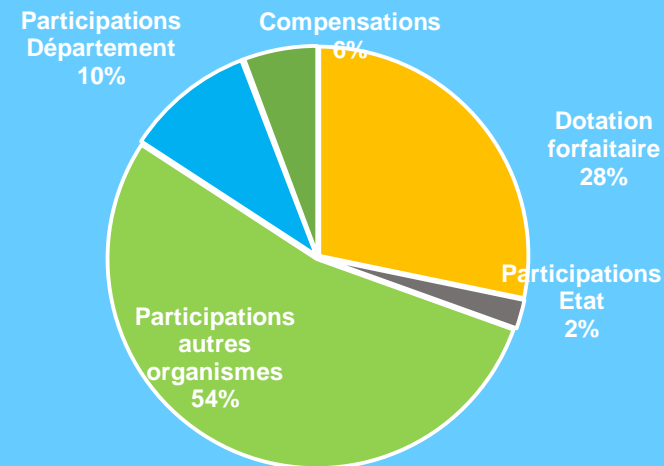
5. Autres produits de gestion courante

- Le produit s'élève à 860 903 €.
- Il recouvre les revenus des immeubles et les redevances des délégations de services publics. Le produit de ces délégations est en baisse du fait de la fermeture du marché durant le confinement.

6. Produits exceptionnels

- Le produit s'élève à 591 901 €.
- Il recouvre les remboursements d'assurances suite à des sinistres, le produit des cessions dont les recettes sont budgétées en section d'investissement mais s'exécute en fonctionnement.

Répartition dotations et participations



Cessions :

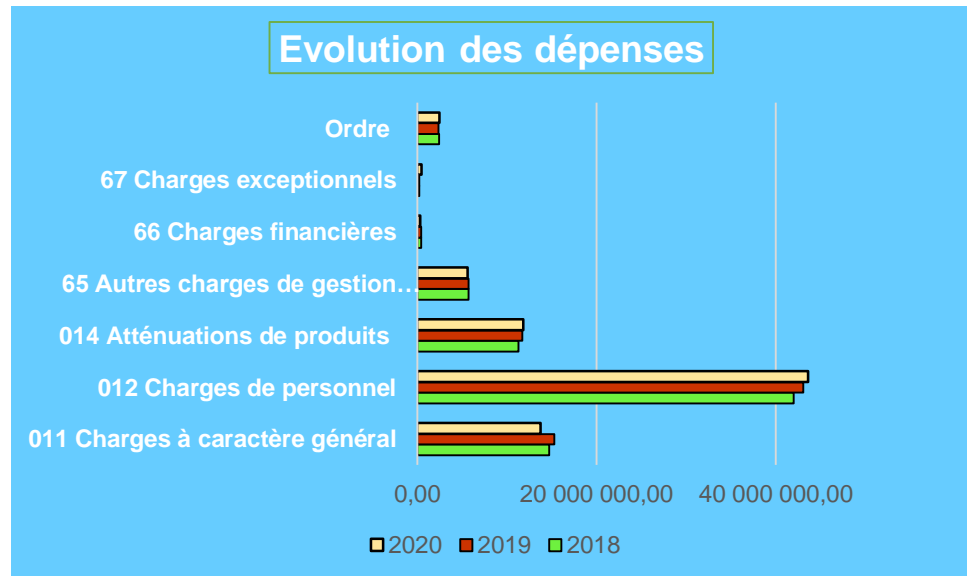
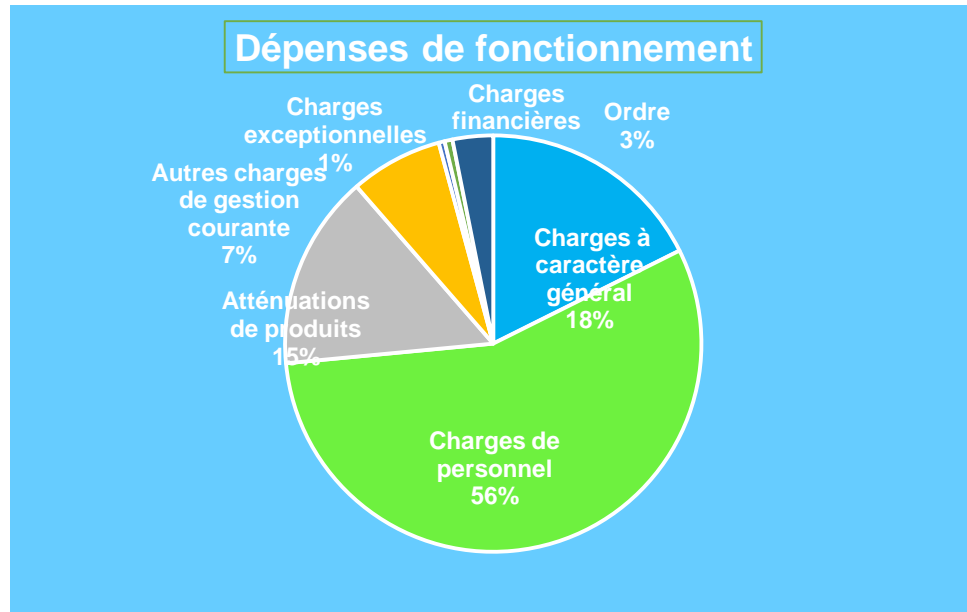
10 rue Sadi Carnot : 185 680 €

58 rue Gabriel Péri : 165 361 €

Les dépenses de fonctionnement (1/3)

Dépenses	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
011 Charges à caractère général	14 764 608	15 283 553	13 786 385	- 10%
012 Charges de personnel	42 063 101	43 105 854	43 659 723	+1,3%
014 Atténuations de produits	11 301 968	11 724 465	11 814 710	+0,8%
65 Autres charges de gestion courante	5 756 667	5 714 805	5 605 007	-1,9%
66 Charges financières	438 110	414 296	361 680	-12,7%
67 Charges exceptionnels	240 344	227 839	479 377	
Ordre	2 462 953	2 351 566	2 457 815	4,5%
Total	77 027 755	78 822 381	78 164 700	-0,8%

Les dépenses de fonctionnement (2/3)



1. Charges à caractère général

- Deuxième poste de dépense de la section de fonctionnement d'un montant de 13 786 385 €, ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement courant des services publics. Il comprend les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, les prestations de service. Leur variation est influencée en partie par l'inflation.
- Ces dépenses sont en diminution de 10% par rapport à l'année 2019 du fait de la fermeture temporaire de certains services publics comme les crèches, écoles, équipements sportifs ou culturels ou de l'annulation de certaines activités comme les séjours ou les événements culturels du fait de la crise sanitaire.

2. Atténuations de produits

- Les dépenses s'élèvent à 11 814 710 €.
- Ce chapitre regroupe le fonds national de garantie individuelle des ressources pour un montant de 8 808 714 €. Ce montant est identique en 2019.
- Il comprend également le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour un montant de 2 045 753 €, en baisse par rapport à 2019.
- Le reste du chapitre est composée des reversements de fiscalité pour 629 880 € comme le reversement de la taxe de séjour, le prélèvement au titre de la loi SRU pour 323 851 €

3. Autres charges de gestion courante

- Les dépenses s'élèvent à 5 605 007 €.
- Ce chapitre regroupe le fonds de compensation des charges transférés pour 2 365 949 €.
- Il comprend également les subventions pour un montant de 2 860 867 €.

Les dépenses de fonctionnement (3/3)

4. Charges de personnels

- Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de 43 659 723 €. Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2019 pour plusieurs raisons :



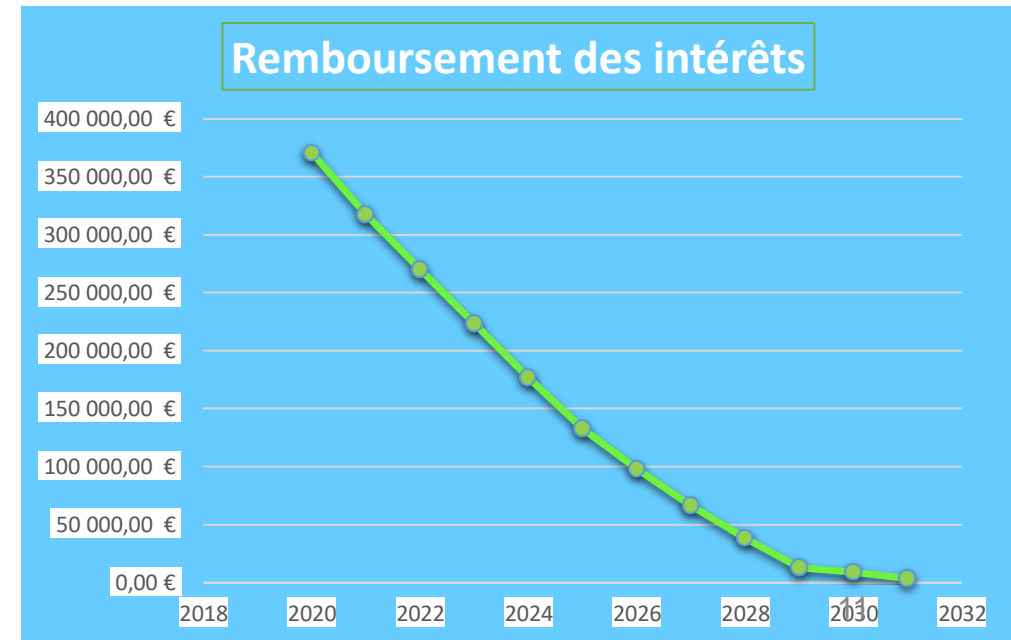
- Deux tours d'élections municipales
- Revalorisation de la filière animation et déprécarisation des emplois correspondants
- Augmentation des effectifs de police municipale amorcée en 2019 avec notamment l'effet report en année pleine
- Effet report de certains postes pourvus au cours de l'année 2019
- Renforcement de la médecine préventive
- Impact de la crise sanitaire : prime covid, maintien de salaires ...

5. Charges exceptionnelles

- Les dépenses s'élèvent à 479 377 €
- Elles correspondent aux bourses et prix pour un montant de 82 515 € ainsi qu'aux titres annulés sur exercices antérieures.

6. Charges financières

- Les dépenses s'élèvent à 361 680 €.
- Elles correspondent au remboursement des frais de non utilisation de la ligne de trésorerie pour 5 449,98 € et au remboursement des intérêts d'emprunts pour un montant de 370 876 €. A cela s'ajoute les intérêts courus non échus pour 14 645 €.
- Les intérêts de la dette sont en baisse chaque année, les taux étant bas et la ville ne contractant pas de nouveaux emprunts.



02

Investissement

Vue d'ensemble - Investissement

Autres : 720 K
Dettes en capital : 2 824 K€
Ordre : 376 K€
Programme d'investissement : 15 354 K€

FCTVA : 3 746 K€
Ordre : 2 824 K€
Taxe aménagement : 1 488 K€
Excédent de fonctionnement capitalisé : 6 092 K€
Résultat d'investissement reporté : 2 235 K€
Subventions : 1 696 K€

Dépenses
d'investissement
19 275 k€

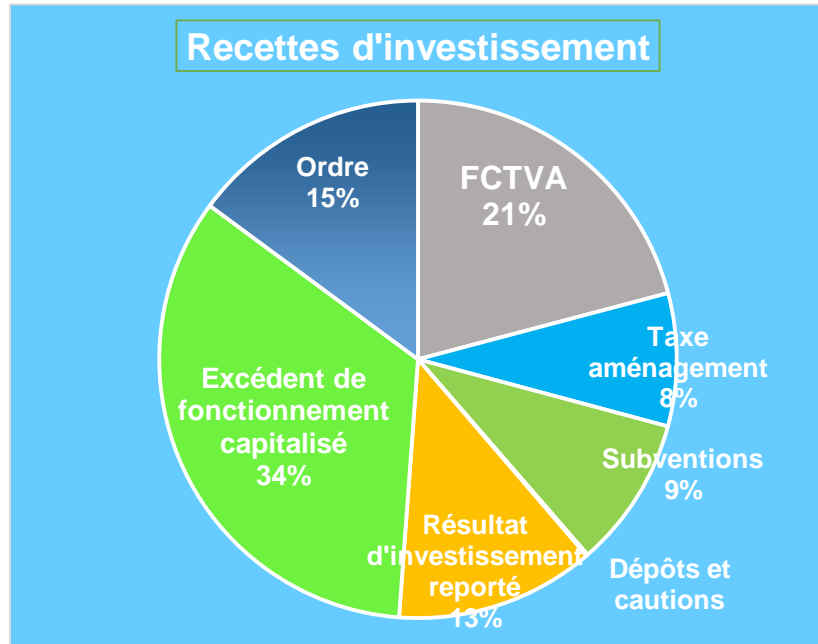
Recettes
d'investissement
17 944 k€

**Résultat de la section
d'investissement : - 1 330 K€**

Les recettes d'investissement (1/2)

Recettes	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
10222 Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	2 127 425	3 620 513	3 746 369	+3,5 %
10226 Taxe d'aménagement	203 304	274 607	1 488 394	
13 Subventions	849 397	3 925 925	1 696 268	-56,8 %
27 Autres immobilisations financières	119 627			
001 Résultat d'investissement reporté	20 639 010	2 856 711	2 234 732	-21,8 %
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	7 861 926	15 648 839	6 091 743	-61%
16 Emprunts et dettes assimilés	59 627	2 824 480	16 075	-99,4 %
Ordre	2 621 592	2 351 566	2 670 605	+13,6 %
Total	32 445 807	31 502 644	17 944 189	-43%

Les recettes d'investissement (2/2)



1. FCTVA

- Il s'élève à 3 746 369 €
- Il correspond aux dépenses d'équipement de l'exercice précédent déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable soit 16,404 %.

2. Taxe d'aménagement

- Elle s'élève à 1 488 395 €.
- Elle est payée par tout particulier ou professionnel qui entreprend, dans un bâtiment ou sur une propriété, des travaux soumis à une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette recette est exceptionnellement élevée en 2020 suite à une taxe d'aménagement d'un montant de 1 313 830 € payée par un seul professionnel.

3. Résultat d'investissement reporté et excédent de fonctionnement capitalisé

- Il correspond au résultat de clôture de 2019 reporté en investissement pour 2 234 733 € et au transfert 2019 d'une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour 6 000 000 €.

4. Subventions

- Elles s'élèvent à 1 696 268 €.

Etat :

- Réfection éclairage public : 10 275 €
- Achat de ressources numériques : 7 738 €

Département :

- Travaux rue Maurice Arnoux : 1 539 317 €
- Extension multi-acceuil Gillon : 18 351 €

Métropole du Grand Paris :

- Acquisition de véhicules propres : 7 986 €
- Création de jardins partagés : 13 626 €

SIPPEREC :

- Acquisition de véhicules propres : 27 851 €

SYCTOM :

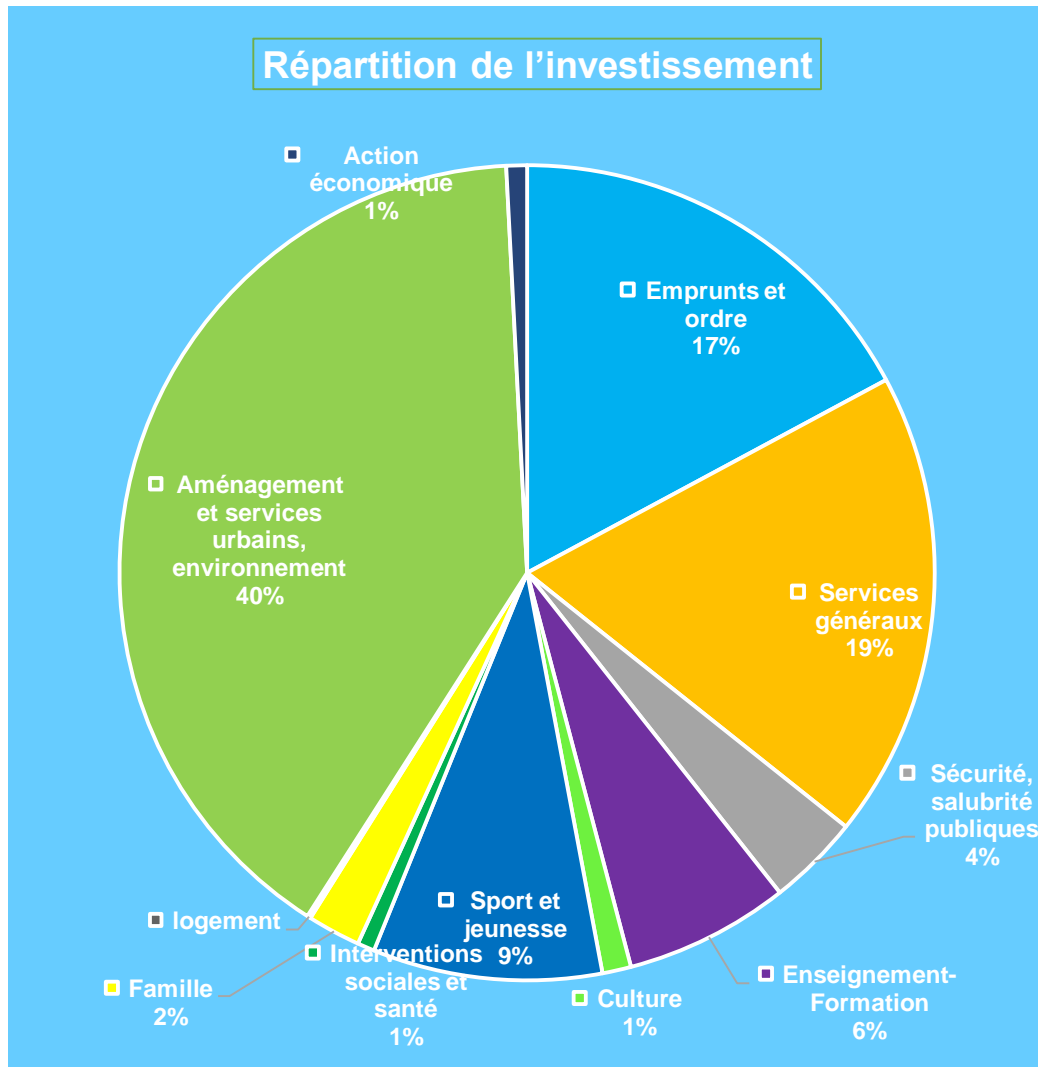
- Eco mobilier : 9 900 €
- Reversement recettes verre : 61 224 €



Les dépenses d'investissement (1/7)

Dépenses	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Dépenses d'équipements	28 195 144	24 724 405	15 354 202	-38%
10226 Taxe d'aménagement	5 927	89 406	105 365	+18%
16 Emprunts et dettes assimilés	2 908 538	2 930 387	2 824 349	-4%
27 Autres immobilisations financières	1 029 510	1 300 503	614 009	-53%
Ordre	306 685	223 209	376 591	+69%
Total	32 445 807	29 267 911	19 274 518	-34%

Les dépenses d'investissement (2/7)



1. Taxe d'aménagement

- Ce chapitre s'élève à 105 365 €.
- Il s'agit de remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement dont le remboursement a été demandé par l'Etat.

2. Immobilisations financières

- Elles s'élèvent à 614 009 €.
- Il s'agit de dépôts et cautionnements versés dans le cadre de procédures de préemption.

Les dépenses d'investissement (3/7)

2. Dépenses d'équipement : elles s'élèvent à 15 354 202 €.

Aménagement des espaces publics et du cadre de vie :

6 717 956 €

Aménagement des parcs et espaces verts, végétalisation et agriculture urbaine : 2 615 287 €	Requalification d'espaces publics : 406 808 €	Travaux de voirie, d'éclairage public, transports et mobilités : 2 359 286 €	Développement du commerce local : 157 862 €	Foncier et immobilier pour grands projets : 1 178 711 €
--	--	--	--	--



Création, rénovation, entretien, et équipements des services au public :

8 349 138,63 €

Education : 1 712 068 €	Jeunesse : 103 698 €	Petite enfance : 274 274 €	Santé et social : 448 710 €	Sport : 1 648 900 €	Culture : 179 222 €	Sécurité publique : 563 628 €	Equipements techniques : 962 586 €	Parc privé de la ville : 27 100 €	Administration générale : 2 428 937 €
----------------------------	-------------------------	-------------------------------	--------------------------------	------------------------	------------------------	----------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------------	--



Initiative citoyenne :

287 118 €

Budgets participatifs :
287 118 €

Les dépenses d'investissement (4/7)

Aménagement des espaces publics et du cadre de vie :				
6 717 956 €				
<p>Aménagement des parcs et espaces verts, végétalisation et agriculture urbaine :</p> <p>2 615 287 €</p>	<p>Requalification d'espaces publics :</p> <p>406 808 €</p>	<p>Travaux de voirie, d'éclairage public, transports et mobilités :</p> <p>2 359 286 €</p>	<p>Développement du commerce local :</p> <p>157 862 €</p>	<p>Foncier et immobilier pour grands projets :</p> <p>1 178 711 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture urbaine - Aménagement du parc Schuman - Entretien des espaces verts - Cimetière - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Allées Jean Jaurès et réaménagement du centre-ville - Requalification quartier Ginoux/Gautier - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation de l'éclairage public - Travaux et équipements de voirie - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de réhabilitations - Fonds d'embellissement au commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - 80 avenue Verdier - Péri/Duval

Les dépenses d'investissement (5/7)

Création, rénovation, entretien, et équipements des services au public : 8 349 13 €				
Education : 1 712 068 €	Jeunesse : 103 698 €	Petite enfance : 274 274 €	Santé et social : 448 710 €	Sport : 1 648 900 €
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des bâtiments scolaires - Extension et réhabilitation du groupe scolaire Renaudel - Mobilier et équipements des établissements scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des clubs et centres de loisirs - Mobilier et équipements pour les clubs et centres de loisirs - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des crèches et jardins d'enfants - Mobilier et équipements de petite enfance - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité handicapé - Entretien et rénovation des bâtiments et équipements sanitaires - Mobilier et équipements - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des bâtiments et équipements sportifs - Mobilier et équipements sportifs - Réhabilitation du terrain synthétique du stade Jean Lezer

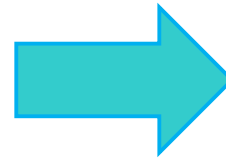
Les dépenses d'investissement (6/7)

Création, rénovation, entretien, et équipements des services au public : 8 349 138 €				
Culture : 179 222 €	Sécurité publique : 563 628 €	Equipements techniques : 962 586 €	Parc privé de la ville : 27 100 €	Administration générale : 2 428 937 €
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des bâtiments culturels - Mobilier et équipements pour la culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du nouvel hôtel de police - Equipement de la police municipale - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation des bâtiments et équipements techniques - Parc roulant de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et rénovation du parc privé de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Achats transversaux de mobilier et équipements pour les services municipaux - Entretien et rénovation des bâtiments administratifs - Prévention incendie - ...

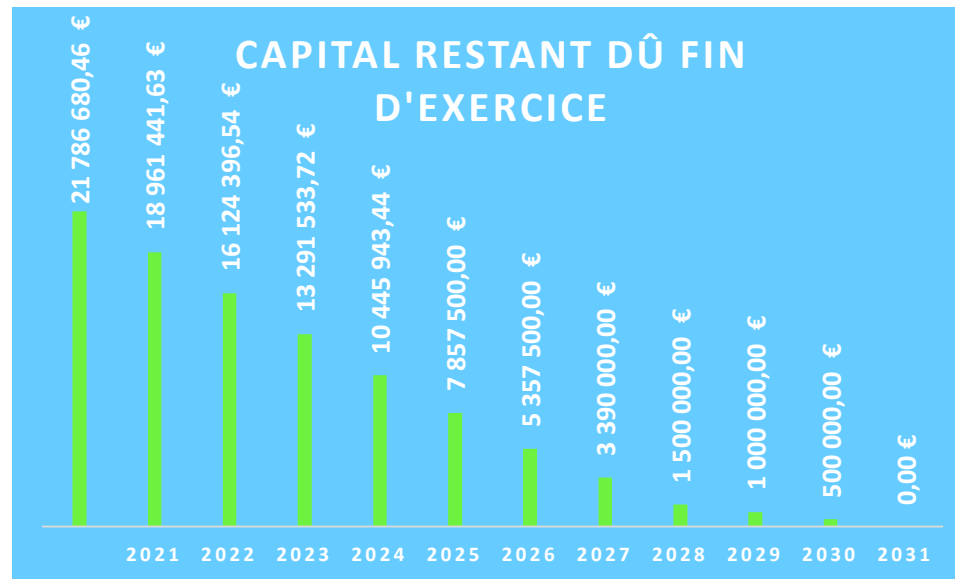
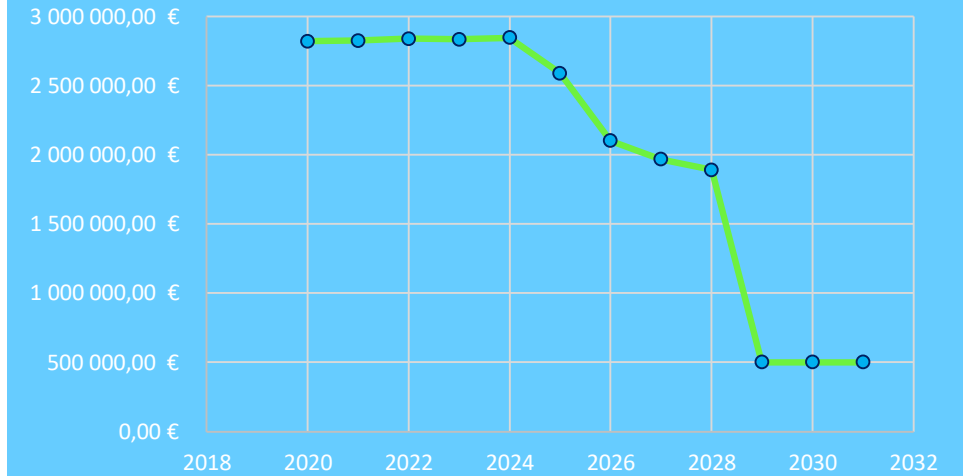
Les dépenses d'investissement (7/7)

3. Emprunts et dettes assimilés

- Ils s'élèvent à 2 824 349 €.
- 2 819 583 € concernent le remboursement du capital au titre de l'année 2020.
- 4 765 € concernent des dépôts et cautionnements reçus concernant des prêts d'instruments au conservatoire.



Capital remboursé chaque année



03

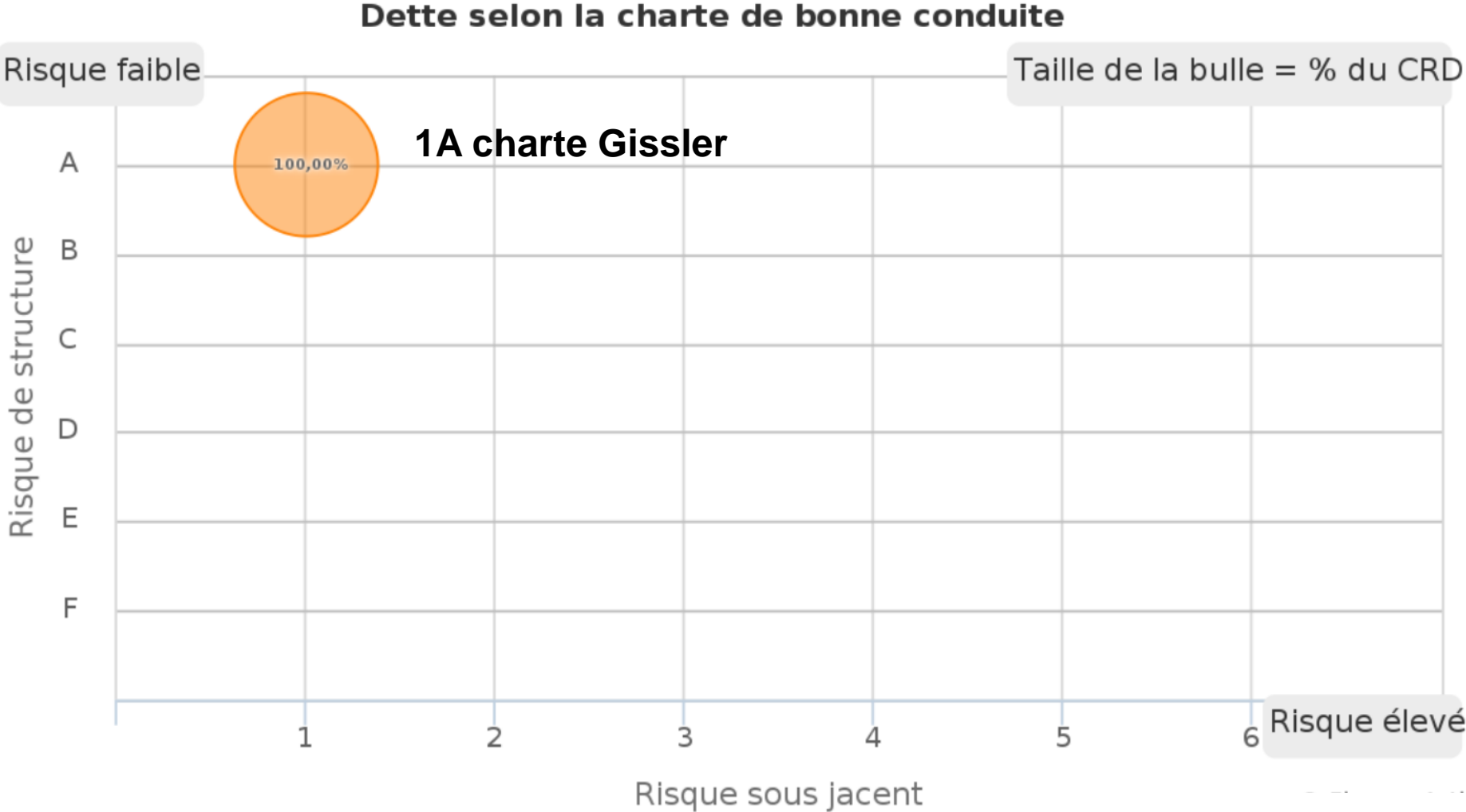
Structure de la dette

Structure de la dette (1/2)

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	11	19 386 680 €	1,25%
Revolvings non consolidés	1	2 400 000 €	0,00%
Revolvings consolidés		0 €	0,00%
Total dette	12	21 786 680 €	1,11%
Revolvings - Disponibles		0 €	
Total dette + disponible		21 786 681 €	
Swaps	2	3 120 000 €	2,87%
Options	0	0 €	-
Total dérivés	2	3 120 000 €	2,87%

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	9 086 680 €	41,71%	3,49%
Variable	12 700 000 €	58,29%	0,11%
Ensemble des risques	21 786 680 €	100,00%	1,52%

Structure de la dette (2/2)



04

Epargnes

Soldes d'épargne et solvabilité financière

SOLDES D'EPARGNES

Epargne de gestion = *recettes réelles de gestion – dépenses réelles de gestion (hors intérêts de la dette)*

Epargne brute = *recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement*

Il s'agit de la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser l'annuité en capital de sa dette et autofinancer ses investissements.

Contrairement à l'épargne nette ce ratio n'est pas influencé par le profil d'amortissement de la dette, ce qui le rend insensible aux allongements de dette.

Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, on obtient le taux d'épargne brute, dont le minimum doit se situer autour de 8% et idéalement couvrir l'annuité de dette.

&

SOLVABILITE

Analysée via un ratio de capacité de désendettement = *capital de la dette / épargne brute*

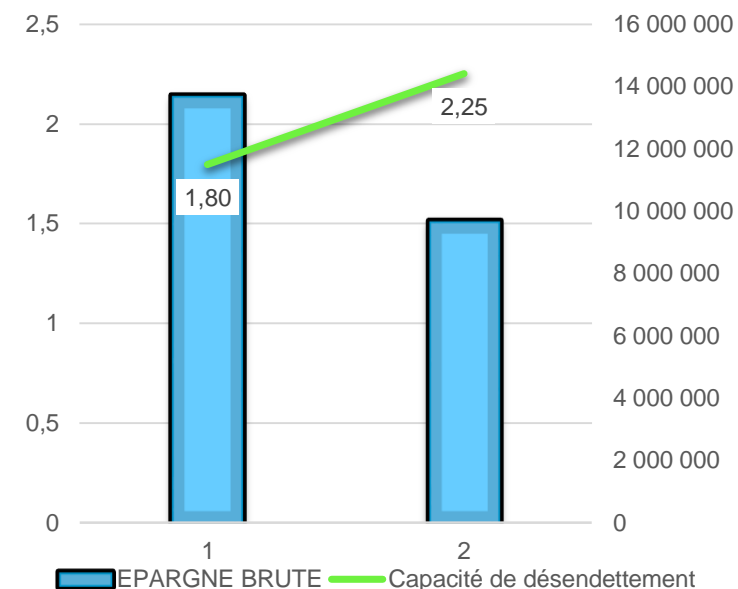
Exprime le temps nécessaire au remboursement complet de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute disponible

Le seuil critique se situe usuellement entre 12 et 15 ans mais l'on considère que la zone à risque débute dès 10 ans.

Au-delà, la capacité de désendettement de la commune est considérée comme dégradée, caractérisant une possible situation de surendettement.

Soldes d'épargne et solvabilité financière

DETERMINATION DE L'EPARGNE	2019	2020
Recettes de gestion	89 933 457	84 915 495
Dépenses de gestion	75 828 679	74 865 827
EPARGNE DE GESTION	14 104 778	10 049 668
charges financières	420 582	376 326
EPARGNE BRUTE	13 684 196	9 673 342
Remboursement capital	2 915 433	2 419 583
EPARGNE NETTE	11 189 345	7 630 085
Capacité de désendettement	1,80	2,25



La ville présente une excellente solvabilité.

L'épargne brute diminue à cause de la baisse des produits du service et des domaines en raison de l'impact de la crise sanitaire. Malgré tout la ville conserve une épargne brute suffisante pour rembourser le capital de la dette et autofinancer en partie ces investissements.

Le taux d'épargne brut se situe au-dessus de 11%.

Avec une capacité de désendettement de 2,25 ans, la ville se situe bien en dessous du seuil critique caractérisant une situation de surendettement.